

le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

MARDI 4 DECEMBRE 1979 - N° 1007

Commission paritaire N° 56 942 Tél. 636.73.76.

2,00 F.

La mésentente européenne

Le sommet européen de Dublin a buté sur la question de la participation britannique aux finances communautaires. La seule décision qu'ont pu prendre les participants pour éviter la crise a été de reporter toute décision au prochain sommet, prévu pour février.

Ce lundi s'ouvrait à Bruxelles une négociation tout aussi périlleuse sur la question de la pêche. Là aussi, les positions françaises et britanniques s'opposent nettement, notamment sur le problème de la langoustine.

LIRE EN PAGE 2

La question de l'Iran à l'ONU

Après que les rumeurs les plus diverses, finalement démenties, eurent couru sur la participation d'un représentant iranien à la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU, celui-ci, réuni dans la nuit de dimanche à lundi, a adopté une résolution non rendue publique, mais qui devait réclamer la libération des otages.

En Iran, le vote sur la constitution devait se poursuivre toute la journée de lundi.

LIRE EN PAGE 8

PCUK (Lyon) a encore pollué

LIRE EN PAGE 8

XII^e Congrès du Syndicat de la Magistrature

Interview
d'Elizabeth Vieux,
membre
du Conseil syndical
du S. M.

LIRE EN PAGES 4 ET 5

Assurance-maladie Rackett sur les vieux travailleurs



ELECTIONS AU PORTUGAL : LA DROITE L'EMPORTE

Lundi en fin de matinée, on connaissait les résultats complets des élections portugaises, à l'exception des quatre sièges désignés par les Portugais résidant à l'étranger.

Sur 246 sièges pourvus, l'Alliance démocratique (coalition de droite) en obtient 125 (contre 114 sortants). Le PS, qui a perdu plus de 7 % des suffrages, a 73 députés (au lieu de 107), le PCP, en progression, obtient 47 sièges au lieu de 40. L'UDP (ext. g.) conserve son unique siège. On ne connaîtra qu'après plusieurs jours le résultat du vote des Portugais résidant à l'étranger. Il suffirait qu'un de ces quatre sièges soit attribué à l'Alliance démocratique pour que celle-ci obtienne la majorité absolue des sièges. En tout état de cause, le premier ministre sera désigné au sein de la coalition victorieuse : il s'agira très probablement de son leader, Francisco Sá Carneiro.

La droite semble avoir profité du mécontentement provoqué tant par la situation économique que par l'instabilité gouvernementale de ces dernières années, et de l'opposition entre les partis de gauche.

Le gouvernement vient d'avoir une « riche » idée : il fait discuter ce mardi un projet de loi visant à instaurer une cotisation maladie sur les retraités du régime général (jusqu'à présent, seuls les fonctionnaires y étaient astreints). Ceci au moment même où il recommande de réduire les soins aux personnes âgées.

Dans la même logique révoltante tendant à rendre les malades responsables du déficit de la Sécurité sociale, le même projet prévoit un renforcement du contrôle médical.

LIRE EN PAGE 4

POLITIQUE

● Le nouvel hebdomadaire du PCF

Le nouvel hebdomadaire du PCF, appelé à remplacer *France Nouvelle* et la *Nouvelle critique*, s'intitulera *Révolution*. La sortie en est prévue pour février. Le rédacteur en chef sera Jean Burles, le rédacteur en chef adjoint François Hincker. Plusieurs des journalistes qui avaient démissionné de *France Nouvelle* se sont portés candidats pour faire partie de l'équipe de rédaction du nouvel hebdomadaire.

L'une d'entre eux, Yvonne Quilès, ancienne rédactrice en chef de *France Nouvelle*, vient de donner une tribune libre au *Monde* pour exiger que l'*Humanité* publie la lettre de démission de Fiszbin.

● Labbé constate la fin du gaullisme

Selon Labbé, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, interrogé dimanche soir au *Club de la presse d'Europe 1*, la dernière phrase du discours de Giscard, qui évoquait le rôle de la France en l'an 2000 — 1% de la population mondiale — est «la négation du gaullisme». M. Labbé, qu'on se rassure, ne compte pas pour autant renverser le gouvernement. D'ailleurs, a-t-il affirmé, la «politique du recours» n'a jamais été celle du RPR. Mémoire courte.

Pas de convergence non plus entre les états-majors des partis du RPR et du PS : avec une franchise louable, Labbé a indiqué que l'affirmation de convergences se faisait à la seule intention des électeurs socialistes. Quant aux scandales, motus et bouche cousue sur les «explications» du président.

Une analyse lucide à propos de la querelle du budget : «L'opinion publique n'a pas compris grand-chose à ce que nous voulions».

● Congrès trotskyste

Le Congrès de la «IV^e Internationale» s'est tenu du 17 au 25 novembre en Belgique. Selon le journal *Rouge*, les trotskystes y ont affirmé leur soutien au gouvernement nicaraguayen : cette position avait entraîné la scission de tendances représentant 1/4 des militants. A ce sujet, la direction de la «IV^e Internationale» reproche à la section nicaraguayenne de l'organisation rivale, le CORQI, d'avoir frauduleusement collecté de l'argent au nom du Front Sandiniste. Le Congrès n'a pu se prononcer sur la situation en Indochine, n'émettant à ce sujet que des «votes indicatifs».

● Lecanuet et le «socialisme de raison»

A la fin du congrès du MDSF, groupuscule de l'UDF composé d'ex-socialistes, Lecanuet a fait des plans sur la comète sur la possibilité d'ouverture au PS après les présidentielles. L'échec du candidat socialiste en 1981 amènera selon lui un éclatement du PS : «Alors, le socialisme de raison l'emportera sur le socialisme d'illusion et de fiction (...) Des électeurs, puis des élus socialistes tireront les conséquences de cet échec : la majorité s'ouvrira et s'élargira».

LICENCIEMENTS A L'AURORE

Une étape de plus dans la concentration de la presse : la direction de l'*Aurore*

vient d'annoncer le licenciement de 46 personnes (45 journalistes et un cadre). La moitié de l'effectif rédactionnel du journal est ainsi touchée.

le quotidien du peuple

- Directeur politique Charles Villac
- Rédacteur en chef et section luttes ouvrières Gérard Privat
- Rédacteurs en chef adjoints Marc Levigan, Fabien Vaudois, Jean Lermet
- Section politique Nicolas Duvallois
- Section internationale Jean-Paul Gay
- Section informations générales Monique Chéran
- Secrétaire de rédaction Hélène Roussillon

Le Quotidien du Peuple
Adresse Postale BP 225 75 924 Cédex 19
Crédit Lyonnais Agence ZU 470 Compte N°668 J
CCPN°23 132 48 F - Paris
Directeur de Publication : Y. Chevet
Imprimé par IPCC - Paris Distribué par les NMPP
Commission Paritaire : 56 942

Le contentieux européen reporté à février

LA DEMI RUPTURE DE DUBLIN

Curieuse réunion que celle de Dublin, où on a pu voir une Mme Thatcher intransigente refuser tous les compromis proposés, pour finalement admettre qu'elle pourrait en accepter un au prochain sommet, programmé pour février. Ce n'est pas la crise qu'on pouvait attendre, mais une solution en demi-teinte qui ne satisfait réellement aucune des parties en présence.

Il était net, dès avant l'ouverture du sommet, que des divergences considérables séparaient la Grande-Bretagne d'une part, ses huit partenaires de la CEE de l'autre.

La difficile question de la contribution britannique aux finances communautaires était la principale — mais non la seule — des divergences entre le gouvernement britannique et ses partenaires (voir notre édition datée de samedi). Rappelons que, selon une prévision de la Commission de Bruxelles, la Grande-Bretagne devait, à brève échéance, devenir le premier bailleur de fonds de la Communauté, alors qu'elle ne reçoit qu'une part minime des subventions communautaires.

Cette situation, qui peut paraître saugrenue, est en fait logiquement inscrite dans les règlements qui régissent les rapports communautaires. Pour inciter les acheteurs des pays membres de la CEE à se fournir en priorité dans les pays du marché commun, un système de taxes frappe les produits importés par les pays membres en provenance de pays non membres de la CEE. Ces taxes constituent une part importante du budget communautaire. En matière d'importations, une politique constante des gouvernements britanniques a été d'ignorer ce principe de la «préférence communautaire» et de maintenir des liens privilégiés avec les pays du Commonwealth. Dans ces conditions, rien d'étonnant à ce que la contribution britannique soit une des plus

fortes de celles de la Communauté.

UNE POLITIQUE D'ENSEMBLE

Ce point de désaccord n'est pas isolé, et, dès le début du sommet, le chancelier ouest-allemand Schmidt devait demander une concertation accrue entre les Neuf sur le plan énergétique, suggérant qu'il était fort peu conforme à l'esprit communautaire que la Grande-Bretagne accroisse le prix de son pétrole de la Mer du Nord, avant même que les pays de l'OPEP aient décidé une nouvelle hausse.

C'est dans cette ambiance des plus tendues que les négociations se sont déroulées, sans donc parvenir à une solution de compromis. Selon les sug-

gestions de la Commission de Bruxelles, les huit partenaires de la Grande-Bretagne étaient prêts à envisager une baisse de 3 milliards de F. de la note britannique. Mme Thatcher avait fait savoir à l'avance que, quelle que soit la proposition qui lui serait faite, elle en exigerait davantage. Elle a estimé en effet que la somme proposée ne représentait que le tiers de ce qui était souhaitable.

Le gouvernement britannique considérait que des modifications substantielles devaient intervenir, non seulement sur le montant de la quote-part britannique, mais aussi sur la répartition des crédits communautaires. Des fonds communautaires auraient dû être débloqués pour venir en aide à l'agriculture britannique, ainsi que pour l'extraction et le transport du charbon britanniques.

SOLUTION EN FEVRIER ?

La solution mi-chèvre mi-chou qui a été trouvée quelques minutes avant la

fin du sommet laisse planer de nombreuses incertitudes. Elle est en retrait par rapport aux menaces agitées par Londres de provoquer une crise en cas d'échec du sommet. On interprète généralement cette attitude comme une conséquence du front commun constitué par l'ensemble des huit autres pays. On ne peut en tout cas que noter l'ambiguïté de l'attitude britannique, consistant à refuser tout compromis aujourd'hui, tout en affirmant que la délégation britannique se rendra au prochain sommet «dans un esprit de compromis», pour autant que la Commission de Bruxelles fasse de nouvelles propositions.

Une attitude qui ne satisfait pas non plus la classe politique britannique : le parti de Mme Thatcher, mais aussi l'opposition travailliste et le mouvement syndical souhaitent une attitude beaucoup plus ferme, ne reculant pas devant l'ouverture immédiate d'une crise communautaire.

François NOLET



Vendredi à Dublin : Mme Thatcher a fait bande à part.

En bref...En bref...En bref...En bref...En

● Longwy : unité français-immigrés

A l'appel de la CFDT, de la CSCV, de la JOCF, du PCF, du PS et du PSU s'est tenue vendredi 30 une réunion-débat. Les résidents de la Sonacotra ont pu réexpliquer le sens de leur lutte face à leur situation dans les foyers.

Le débat a porté surtout sur le type de soutien à apporter aux travailleurs immigrés et les moyens de lutter contre les divisions de la classe ouvrière. Plusieurs initiatives ont été envisagées et en particulier la tenue d'une manifestation le samedi 8 pour affirmer l'unité français-immigrés.

● Centrale nucléaire de Golfech

Golfech (Tarn-et-Garonne). Depuis un mois, les habitants de cette commune refusent obstinément de

voir implanter une centrale nucléaire. Le maire est opposé à ce projet et la préfecture a dû remplacer la mairie — pour consulter le projet — par des «mairies annexes» fournies gratuitement par la gendarmerie : ce ne fut pas bien difficile, des fourgonnettes de gardes-mobiles en ont fait l'office !

Le PCF s'est déclaré favorable à ce projet. Les raisons invoquées ? L'industrie de la région Midi-Pyrénées est «à la limite de la catastrophe du point de vue des ressources énergétiques».

téléphonez
au
quotidien
636 73 76



LUTTES OUVRIERES

«NON AUX LOIS DE DIVISION DE STOLERU-BONNET»

Vers 14 heures samedi, une forêt de banderoles indique qu'une manifestation se prépare dans le quartier parisien de Barbès, habité et fréquenté par une très forte proportion d'ouvriers immigrés. C'est une nouvelle initiative pour s'opposer à l'adoption par le parlement des lois racistes de division que lui soumet le gouvernement.

La manifestation se dirige vers le Père Lachaise et marque un temps d'arrêt place Stalingrad, place du Colonel Fabien, aux métros Belleville et Ménilmontant pour laisser à la voiture sonné le temps d'expliquer aux passants le but de cette démonstration.

Tout au long du chemin, les mots d'ordres anti-racistes se font entendre, les plus repris appellent à promouvoir l'unité de combat des ouvriers français et immigrés.

Sur le passage le peuple de Paris marque son intérêt malgré l'encadrement policier très visible de la manifestation : une colonne de cars de CRS la précède et un autre la suit.

Un militant immigré fait remarquer, non sans raison, que la mobilisation



dans les foyers était devenue très difficile à la suite de la répression brutale de Stoleru et de la Sonacotra.

N'ont-ils pas expulsé près de 3 000 résidents ces derniers mois ? A la fin de la semaine dernière c'est encore le foyer Sonacotra de Mont-Saint-Martin près de Longwy qui devait faire face à une nouvelle inter-

vention policière (voir notre édition du week-end).

Outre la répression, il est probable que les rumeurs incertaines selon lesquelles l'examen par le Parlement d'une ou des deux lois serait repoussé au printemps étaient peu propices à une mobilisation très massive.

Néanmoins, malgré cette politique du pouvoir, on remarque une forte délé-

gation d'immigrés originaires de Turquie et une autre du foyer AFRP «chemin de Marville» à Saint-Denis.

Vers 18 heures les manifestants s'engouffrent dans le métro protégés jusqu'au dernier par un service d'ordre composé en grande partie d'immigrés.

F.M.

Contre le «présentéisme»

SNECMA : APRES CORBEIL, L'OCCUPATION DE GENNEVILLIERS EST VOTEE

Vendredi l'occupation de 24 heures reconductible a été votée à la SNECMA Gennevilliers par 668 voix contre 6/4. Mais les travailleurs et l'Intersyndicale ont décidé de ne pas tenir compte des 100 voix de la maîtrise : l'occupation devrait donc être effective à partir de lundi matin.

Vendredi matin également, les travailleurs de la SNECMA Corbeil ont à nouveau voté devant les piquets de grève qui avaient occupé toute la nuit. On notait 1 407 voix pour les 24 heures de grève reconductible avec occupation, contre 974 la veille (une erreur s'est glissée dans le précédent article qui indiquait le chiffre de 914). Mais 1 627 travailleurs se prononçaient contre les 24 heures reconductibles avec occupation.

L'intersyndicale CGT, CFDT et CFTC a donc décidé de lever l'occupation sans attendre la consultation des 500 travailleurs en équipe du soir et des 50 en équipe de nuit : or ce vote décisif n'a donné que 250 voix environ pour l'occupation contre 150. Devant le résultat total, des travailleurs ont toutefois souhaité occuper quand même. Il semblait dimanche soir, que seuls les ateliers seraient occupés lundi.

MENACE ET LOCK-OUT

Par ailleurs, la menace de lock-out se précise : di-

manche après-midi, la direction de SNECMA Corbeil a convoqué l'encadrement dans l'usine. A la SNECMA Villaroche, un vote a eu lieu en assemblée générale vendredi à 15 heures ; il y a eu 919 votants sur 2 500 travailleurs présents dans l'usine. Parmi ces votants, 831 se prononçaient pour intensifier l'action contre 83. Par ailleurs 769 votants se sont prononcés pour passer à une action par jour contre 45 et cinq bulletins blancs ou nuls.

Parmi les nombreuses suggestions qu'ont ajoutées les travailleurs sur leurs bulletins, il faut noter 147 fois l'occupation reconductible chaque jour, alors même que cette proposition n'était pas mise aux voix. Il faut attendre également le vote de l'équipe de lundi après-midi, équipe qui compte environ 200 personnes. Lundi, d'ores et déjà signalons qu'il était décidé d'une heure de débrayage par jour pour l'ensemble du personnel. Mais ces débrayages seront scindés en trois : trois groupes de travailleurs débrayeront *. A Billancourt

La clause de présentéisme

La clause de «présentéisme» contre laquelle les travailleurs de la SNECMA sont en lutte a été inscrite par la direction de l'usine SNECMA de Corbeil (Essonne) dans la convention salariale 1979.

La clause stipule tout d'abord les motifs pour lesquels les absences ne seront plus considérées comme valables :

- absences en cas de maladie du salarié lui-même ou de ses enfants.
- absences en cas de visite médicale, d'accident de travail ou de trajet.
- absence pour «don de sang» ou pour «période militaire».
- absence pour stage syndical, etc.

Les seuls motifs qui justifieront une absence désormais se limiteront aux absences pour congés payés ou maladie de longue durée, un point c'est tout !

Le 2^e point de la clause stipule enfin que si pour l'un ou l'autre des cas désormais jugés non valables, vous vous absentez plus de 10 jours sur une année, la promotion individuelle ou l'augmentation individuelle peuvent en subir les conséquences, c'est-à-dire peuvent être exprimées. Le texte dit précisément : «Toute absence de plus de dix jours, quel qu'en soit le motif, fera désormais obstacle à une augmentation individuelle de salaire et de promotion».

(filiale Sochata), une assemblée doit décider d'intensifier l'action mais à Bois-Colombes (filiale Hispano) le syndicat CGT refuse toute assemblée générale pour décider de l'action en prétextant qu'il faudrait lutter contre de nouvelles et hypothétiques menaces sur l'emploi et non contre le présentéisme

comme dans tous les autres centres SNECMA et filiales...

Corresp. SNECMA

* Une heure chacun en allant visiter les ateliers de leurs camarades au travail. Une telle initiative est évidemment apte à désorganiser la production.

Pépin Gasquet (Bordeaux) Les grévistes reprennent la vente du matériel viticole

Depuis cet été, date de la mise en liquidation de l'usine, les travailleurs de l'entreprise bordelaise Pépin Gasquet sont en grève totale avec occupation. Les grévistes de cette importante entreprise de matériel viti-vinicole (quasi monopole national dans la branche, 44% du chiffre d'affaires à l'exportation) se contentaient jusqu'ici d'occuper jour et nuit leurs locaux de travail. Ils viennent de décider de durcir leur mouvement en livrant désormais une partie du matériel stocké aux utilisateurs intéressés. Pour ce faire, les syndicats CGT et CFDT regroupés en Intersyndicale ont procédé à la réouverture du magasin des pièces détachées. L'Intersyndicale a en outre décidé de livrer éventuellement certains matériels comme les filtres, aux clients de l'entreprise qui feraient de telles demandes.

Le syndicat nommé pour régler l'affaire de l'importante entreprise réagissait aussitôt comme on pouvait s'en douter : considérant

que les actes de l'Intersyndicale s'assimilaient à la «vente sauvage» et même à du détournement de biens, il décidait de faire couper l'électricité et le réseau téléphonique, en vue de rendre plus difficile l'occupation.

Le durcissement de l'action, selon le syndicat, serait préjudiciable aux travailleurs, car il compromettrait la chance d'un redémarrage de l'entreprise et la mise en place de solutions industrielles qui existaient. Qu'on en juge : un des principaux fournisseurs de la société Pépin Gasquet propose une solution qui garantirait l'embauche de... soixante à quatre vingt travailleurs sur les 400 que comptait l'usine : l'Intersyndicale refuse évidemment une telle solution. Les travailleurs se méfient aussi d'un autre projet moins précis celui-là, qui émane cette fois d'un des principaux cadres supérieurs de l'ancienne société et qui porte une responsabilité certaine dans la mise en liquidation.

Nouvelles de Franche-Comté

• FIN DE LA GREVE AUX TREFILIERIES DE CONSLANDREY (Haute-Saône)

Comme les travailleurs de l'Alstom, le personnel (680 salariés) de cette entreprise de Haute-Saône (travaillant aussi beaucoup pour l'exportation) réclamait le 13^e mois. La grève massive avait commencé le 23 novembre, à l'appel de l'Intersyndicale CGT, CFDT et CGC. Le patronat semble avoir cédé en avançant le 13^e mois à la fin de 1980. Le conflit portait également sur la personnalité du directeur fort contesté par le personnel.

• FIN DE LA GREVE A SOLVAY (DOLE)

A Dôle (Jura) après une semaine de grève (et de nombreux débrayages précédents) les syndicats ont appelé à suspendre la grève samedi matin alors que celle-ci devait durer au moins jusqu'à lundi soir. Les revendications portaient sur 300 F d'augmentation mensuel (pour compenser les pertes de pouvoir d'achat dues à la Sécurité Sociale, à la hausse des prix, etc), la cinquième équipe, la cinquième semaine de congés payés, une réduction d'horaires et des revendications concernant les conditions de travail. Les travailleurs les considéraient comme d'autant plus légitimes que la direction venait de publier des résultats brillants pour ses bénéfices durant le premier trimestre 1979.

A la suite d'un meeting, vendredi soir, l'Intersyndicale CGT-CFDT-FO a donc décidé de stopper le mouvement malgré le vote du lundi (425 pour poursuivre la grève sur 616 votants) et l'absence de satisfaction des revendications.

• Mouvement de grève et occupation à Roto Diesel (Blois)

Depuis jeudi le secteur finitions est parti en grève pour des classifications correctes. Les pompes et injecteurs que produit Roto Diesel entrent dans la fabrication des moteurs de 504, CX et Berliet.

La vingtaine de travailleurs qui a décidé de partir en lutte bloque la sortie des pompes de l'usine. L'occupation de l'atelier s'est déroulée tout le week-end. Un panneau annonce à l'entrée de la boîte et sur le bord de la route : «Roto Diesel occupation d'un atelier 24 h sur 24 pour les salaires».

Les grévistes craignent l'intervention des flics et comptaient ce lundi se donner les moyens de tenir face au refus de la direction de négocier en élargissant le mouvement aux autres secteurs.

Le 1/12/1979
Correspondant BLOIS

INFORMATIONS GENERALES

Assurance-maladie

Rackett sur les vieux travailleurs

Les mauvais coups. Après s'être attaqué aux chômeurs, aux travailleurs immigrés, c'est au tour des vieux travailleurs d'être dans le collimateur gouvernemental. Non content de les avoir exploités, user, puis ensuite — rentabilité oblige — rejeter, la bourgeoisie compte maintenant les pressurer encore : il est fortement question d'instituer une cotisation maladie à la charge des retraités. Ce projet de loi a été annoncé en décembre 1978 et devait être applicable le 1^{er} janvier 1979. A l'époque — élections européennes et assaut de louanges pour la majorité — le pouvoir ne pouvait se permettre de le faire discuter à la session de printemps du Parlement. Reculé à l'automne, le projet de loi doit être discuté ce mardi 4 décembre. Toutefois le RPR demande que la discussion soit reportée à la session de printemps où devrait se discuter une ré-

forme d'ensemble de la Sécurité sociale à partir de propositions du RPR.

Le motif de cette cotisation-maladie à la charge des retraités est à la mesure du cynisme gouvernemental : il faut trouver des ressources nouvelles pour combler le déficit de la Sécurité sociale. Il est en effet plus simple de racketter les vieux travailleurs que d'obliger les patrons à verser leurs 15 milliards de cotisations impayées...

Bienheureux déficit, d'ailleurs ! Prétexte tout trouvé pour camoufler les mauvais coups : les chômeurs non-indemnisés par les ASSEDIC sont-ils encore couverts par la Sécurité Sociale «en déficit» ? Il n'y a qu'à la leur supprimer ! Les travailleurs usés et exploités tombent-ils malades trop souvent aux yeux de Barrot, le ministre de la Santé ? Grâce au

déficit qu'il faut résorber «*coûte que coûte*» il n'y a qu'à renforcer le fléage sur les arrêts-maladie ! Et tant pis si des cotisations versées par les retraités en feraient rentrer qu'1,6 milliard de francs dans les caisses ; puisqu'on les a exploités pendant 30 ou 40 ans, pourquoi ne pas continuer ?

Pour faire avaler la pilule, le gouvernement nous explique que cette mesure vise à «*mettre fin à une discrimination très choquante*». Parce que certaines catégories, comme les fonctionnaires ou les commerçants en retraite versent une cotisation maladie, il faudrait étendre cela à tous et ainsi réduire la «*discrimination*». Touchante sollicitude ! C'est peut-être ce qu'entend Giscard par «*réduire les inégalités*».

Autre argument avancé : les personnes âgées cou-

tent cher, et il faut leur faire comprendre que la santé n'est pas gratuite. Le refrain est connu, M. Barrot l'entonne à chaque apparition publique. «*Maîtriser les dépenses*», «*économiser les dépenses de santé*», le discours de Barrot a le mérite d'être clair : ministre de crise et de restrictions, il annonce la couleur sans vergogne : les vieux, cela coûte cher ! Ce n'est pourtant peut-être pas cette bourgeoisie cynique qui leur a ruiné la santé ?

Le projet prévoit une exonération pour les retraités qui ont un revenu inférieur à 1 300 F pour une personne ou 2 400 F pour 2 personnes.

Mais même avec cela, des centaines de milliers de travailleurs devront cotiser, alors qu'ils l'ont déjà fait pendant des dizaines d'années !

Michel BERTEL

Gravelines

PRES D'UN MILLIER DE MANIFESTANTS CONTRE LA CENTRALE AUX 163 FISSURES

Suite à la révélation des fissures, tout au long de ces dernières semaines, diverses actions ont déjà été menées contre le démarrage de la centrale : occupation des locaux EDF, blocage de la RN 40 à Loon-Plage, manifestation à Dunkerque et blocage du train de Paris, réunion-débat avec Brice Lalonde, autour du film le

«*Syndrome chinois*», réunion publique à Gravelines, Mardyck, procès du nucléaire à Bourgogne.

Ce samedi, le réseau des Amis de la Terre (RAT) a appelé à un rassemblement devant l'hôtel de ville de Gravelines. Près d'un millier de personnes ont répondu à l'appel. Le représentant du Comité anti-

pollution Amis de la Terre de Dunkerque rappela que «*logiquement c'était début décembre que le chargement devait se terminer, les essais commencer, et que le danger n'était plus potentiel mais réel*». Un autre représentant du RAT-Dunkerque indiqua les contradictions dans l'attitude du PS. Celui-ci participe au niveau national et régional au collectif, mais sur le terrain joue le jeu contre lui. Il refuse une salle à Gravelines pour le procès, et ne mobilise pas, si ce n'est la section de Dunkerque-Malot qui se prononce par voie de presse contre l'extension. «*Denvers, député-maire de Gravelines, Président du Conseil Général du Nord, a les moyens de refuser les réacteurs 5 et 6 et actuellement les locaux municipaux accueillent des gens casqués*».

La parole est ensuite donnée aux Amis de la Terre de Belgique et à Le-noir des AT de Paris qui fustigea «*l'attitude de peur des technocrates et les mensonges dans l'information sur le nucléaire*».

Puis la manifestation se mit en marche dans les rues de Gravelines en direction de la centrale. L'objectif est en fait l'occupation de la salle des sports dans la cité EDF. Cette salle doit servir de

salle de décontamination en cas d'accident qui toucherait les travailleurs et éventuellement la population. Mais un cordon de flics en barre l'entrée. Une hésitation fait que le cordon, bientôt renforcé par des CRS, n'a plus qu'à être enfoncé. C'est alors que se produisit un bref mais vif heurt entre les CRS et les manifestants qui tentent de pénétrer dans la salle.

Durant le face à face d'une demi-heure, le représentant du RAT de Dunkerque indique que le but est l'occupation de cette salle. Il s'agit de montrer ce qu'il en est de «*cette salle de sports*» puisqu'ils ont appris il y a peu de temps l'utilisation qui pourrait en être faite, et du droit de la population d'entrer pour s'informer des conditions de leur sécurité, et «*de toute façon, cette salle de décontamination est un alibi et ne saurait faire face en cas d'accident maximal*».

La manifestation reprend alors le chemin de la place de Gravelines où se déroula une émission de Radio-Libre 59. Le représentant gravelinois pour un moratoire nucléaire en profita pour expliquer l'attitude de

Correspondant DUNKERQUE

XII^e congrès du Syndicat de la Magistrature : des ambiguïtés qui restent à lever

Interview d'Elisabeth Vieux, membre du Conseil syndical du S.M.

Recueillie par Claude ANCHER

► Comment situez-vous ce congrès, par rapport à l'évolution de la justice en France, et à celle du syndicat lui-même ?

Le congrès 1979 est intervenu à la fin d'une année riche sur le plan de l'activité judiciaire la plus visible. Une année où la justice a été très critiquée, où on a beaucoup parlé d'elle : à l'occasion des condamnations du 23 mars, des commissions rogatoires faites d'une manifestation à l'autre pour arrêter des manifestants, de l'affaire Boulin et de l'affaire Mesrine. Le congrès était donc l'occasion de voir quelles sont les grandes orientations — très inquiétantes — que prennent certaines notions du droit.

De plus les projets de loi attentatoires aux libertés ont été nombreux cette année. Par le bilan et la dénonciation de l'activité judiciaire et législative de ces deux dernières années, ce congrès était un congrès-charnière.

Au plan interne, c'était un congrès de bilan. Celui de 1978 avait été marqué par une opposition assez nette entre deux tendances du syndicat. Pour la minorité contestataire, les discussions étaient jugées trop monolithiques, des actions étaient menées, qui ne recueillaient pas un consensus dans le syndicat. Puis les deux élus qui représentaient la minorité au conseil avaient démissionné, jugeant leur tendance sous-représentée. Dès lors, il fallait savoir si le conseil «monocolor» avait tenu les engagements de 1978 de faire respecter le pluralisme des idées, et de rechercher un consensus pour le court terme. Le moyen et long terme étant envisagés différemment : la discussion se devait d'être la plus diversifiée possible, sans être limitée par la recherche d'un consensus.

DEFENDRE LES LIBERTES

► Quel a été le contenu des travaux du congrès ? Quelles perspectives ont été dégagées ?

Une première commission «*d'extension des libertés*» a étudié les concepts juridiques nouveaux, dangereux pour les libertés et les droits de la défense (1) : notion d'une «*délinquance sociale*», poursuivie au nom du danger qu'elle ferait courir à la société ; notion de «*crime odieux*», de «*légitime défense permanente*», de flagrant délit permanent ; commissions rogatoires générales qui permettent de couvrir des recherches qui normale-

ment n'auraient pas pu être faites sur le plan judiciaire ; utilisation conjointe du flagrant délit et de la loi anti-casseurs, permettant une répression rapide et sévère ; utilisation de la procédure de flagrant délit, particulièrement en matière politique. (1)

Le problème de la violence a suscité des divergences de vues : pour les uns, la violence est très présente, et il faut combattre la tentation d'une «*violence judiciaire*» qui entraînerait une spirale de la violence. Pour les autres, la montée de la violence n'est pas un phénomène réel, c'est une idée qui est utilisée par le pouvoir politique pour faire passer des restrictions aux libertés.

Le congrès n'a pas tranché, mais a souligné dans une motion les graves conséquences qu'aurait une répression sévère. Prise de position qui combat des idées très présentes dans la magistrature, persuadée dans son ensemble de l'exemplarité de la peine, persuadée aussi qu'elle joue un rôle d'écran pour la société, face à la montée de la violence.

Comment travailler là-dessus en 1980 ? Le SM va accentuer sa réflexion en commun avec les organisations qu'il a l'habitude de rencontrer. De plus, les magistrats syndiqués ont un rôle important à jouer de contrôle et de vigilance vis-à-vis des procédures et de l'application de certains droits. En ce sens, le congrès s'engage, dans une motion, «*à dénoncer en toutes occasions les atteintes aux droits et aux libertés, à développer les solidarités pour lutter contre ces atteintes, et à ne pas accepter la remise en cause des principes de la procédure, des exigences relatives à la preuve, des conditions normales de délibéré*».

La commission a dénoncé aussi l'attitude de bien des magistrats qui, comme présidents d'audience, font prévaloir, malgré l'avis de leurs deux assesseurs, la sécurité de l'Etat sur l'application de la loi.

LA JUSTICE QUOTIDIENNE

A côté des événements les plus visibles, il y a la justice quotidienne. On en parle peu, mais la dégradation du droit y est aussi importante, elle a fait l'objet d'une deuxième commission. On s'est limité à trois domaines : le droit du travail, le logement social, l'aide sociale aux familles.

En droit du travail, les lois protectrices des travailleurs sont de plus en plus battues en brèche. Par exemple, le conflit du Pa-

Le XII^e congrès du Syndicat de la Magistrature a été pour beaucoup d'observateurs comme pour certains de ses participants, un «*congrès de l'ambiguïté*». Notamment parce qu'on n'y a pas retrouvé clairement exprimées certaines des idées qui ont fait l'originalité du Syndicat, et parce que le débat politique en a été assez largement absent.

Où en est le Syndicat de la Magistrature ? C'est ce que nous avons demandé à Elisabeth Vieux, membre du Conseil syndical.

rien Libéré : en divisant l'entreprise en petites entreprises locales, l'employeur a pu supprimer le Comité d'entreprise.

Autre exemple, le travail intérimaire, qui permet l'emploi en sous-traitance de travailleurs à statut précaire : pas de prise en compte pour l'ancienneté, pour le Comité d'entreprise ni pour les élections. C'est avantageux pour les grosses entreprises dont l'essentiel du personnel permanent sera composé de cadres. Le patron est libéré des problèmes de licenciements, d'indemnités. Il se crée deux catégories : l'une protégée par les conventions collectives, l'autre sans protection. La justice n'a pas eu de réponse adéquate à cette évolution. Comment pourrait-elle répondre ? Normalement les licenciements économiques et pour cause réelle ou sérieuse se devraient d'être examinés de près par la justice. Pour les licenciements économiques, il n'y a actuellement aucun contrôle de la justice tant judiciaire qu'administrative.

La justice judiciaire pourrait contrôler par le biais d'une loi sur le marchandage — embaucher une personne par l'intermédiaire d'une autre — au moins pour empêcher qu'une entreprise n'embauche des intérimaires après avoir licencié des

travailleurs. Pour le licenciement individuel, la loi se voulait un progrès. Or, dans les jurisprudences actuelles, il suffit d'avoir deux retards de cinq minutes, ou d'avoir des congés-maladies, pour que ce soit un «*motif réel et sérieux*». La justice ne donne pas l'impression de vouloir garantir les droits des salariés.

Quant au chômage, après l'avoir d'abord nié, les magistrats ont simplement changé, leur façon de s'exprimer, ils ont adapté leurs arguments au chômage sans modifier leur comportement de fond. Par exemple, la mise en détention reste rattachée à l'existence ou non d'un travail et d'un domicile stable. Ainsi un chômeur risque d'être plus facilement mis en détention !

Pour le logement social ou l'aide sociale aux familles, c'est un biais comode pour contrôler l'ensemble d'une population, qui par ailleurs pose des problèmes sur le plan social. Comment maintenir que les droits fondamentaux soient reconnus et appliqués ? Quelle doit être l'évolution juridique par rapport à une évolution économique aux graves conséquences ?

LE CONCILIEUR

Ensuite, la commission a

examiné en détail l'introduction récente du «*conciliateur*» dans la législation. Le SM en a dénoncé les dangers. Selon le ministère de la Justice, la conciliation, souple, sans procédure ni frais, comblerait un vide juridique, pour faire face aux menus problèmes de la vie quotidienne. Or, ce vide n'existe pas : les juges d'instance sont habilités à faire des conciliations, sans frais. Mais, ils ne sont pas en nombre suffisant, à cause de la politique du ministère. L'introduction du conciliateur est sans doute aussi partiellement une réponse à l'apparition de jurisprudence novatrices, au sein des juges d'instances. Les conciliateurs, nommés par les premiers présidents des cours d'appel, sont surtout des notables, des retraités, des hommes. C'est un profil qui laisse présumer de leur façon de rendre la conciliation. Elle pourrait entériner des situations inégalitaires. D'autant que les textes sont flous ; les conciliateurs peuvent traiter d'à peu près tout. Défaute de défense, de garanties de droit : ce sont des risques graves.

Par la désignation des dossiers, des chambres, les décisions administratives ont un poids énorme sur la décision judiciaire finale. En ce sens, en employant un terme mal choisi, on dit qu'on voudrait voir introduire la notion de «*juge naturel*». Bien sûr, ce n'est absolument pas la

CONTRE LES MANIPULATIONS ADMINISTRATIVES

La troisième commission portait sur le statut de la

Poursuites disciplinaires contre deux membres du S.M.

Vendredi, Jean-Pierre Michel, magistrat à la Chancellerie, ancien secrétaire général du S.M., et membre du Parti socialiste, passait devant la commission de discipline du Parquet. Motif : sa voix enregistrée sur cassette au cours de tables rondes sur les libertés avait été utilisée dans une émission de *Radio-Riposte*. A son insu, selon J.P. Michel. Une affaire qui, de toute façon, pose le problème de savoir si un magistrat peut avoir des opinions politiques et les exprimer. Pour le commissaire du gouvernement, il s'agit d'une «*faute très grave*» pour laquelle il a demandé une mutation. C'est le Garde des Sceaux qui prendra la décision finale.

Un autre membre du S.M. est lui aussi menacé de sanction. Il s'agit de Philippe Llorca, juge à Verdun. Il est accusé d'avoir hébergé une personne réputée toxicomane. Au-delà d'accusations, non fondées, prétendant que Llorca lui-même se drogue, le dossier est plus dangereux dans la mesure où c'est tout un comportement qui est jugé, dans sa compatibilité ou non avec la fonction de magistrat. En fait, plus que la vie privée de Llorca, ce sont ses jurisprudences qui ont gêné, au point que six mois avant sa suspension (juin 1979), le président du tribunal l'avait mis à l'écart des audiences. Philippe Llorca passera devant le conseil supérieur de la magistrature en janvier prochain.

notion que quelqu'un est «*naturellement*» le juge de l'autre. Mais c'est introduire des règles de désignation qui empêchent toute volonté d'influer administrativement sur le cours des décisions. Comme dans les pays européens où les désignations sont faites par tirage au sort ou tirage alphabétique... pour éviter la manipulation.

UN «CONGRES DE L'AMBIGUITE»

► Certains congressistes ont estimé que ce XII^e congrès était un «*congrès de l'ambiguïté*». Que pensez-vous de cette appréciation ?

Pour ces intervenants, l'ambiguïté a résidé principalement dans tout ce qui n'était pas dit dans le rapport du bureau, et dans l'activité de l'année écoulée. Le bureau et le congrès n'ont pas débattu des orientations politiques qu'il pouvait y avoir derrière les discussions sur le statut ou les affaires judiciaires de l'année. On ne sait plus, ainsi, quelles sont les orientations du syndicat dans les grands domaines. Notamment sur le statut ; que défend le syndicat ? L'indépendance des juges en tant que telle, ou autre chose ? Le congrès a été ressenti par beaucoup comme un retour à la légalité ; on a beaucoup entendu des formules demandant le respect de la loi, son application. Comme si on avait presque oublié une réflexion syndicale d'il y a quelques an-

nées sur : qu'est-ce que l'application de la loi ? La loi est pleine de contradictions qu'il faut savoir exploiter ; encore faut-il discuter politiquement des buts que la loi peut nous donner. Or la loi peut s'appliquer très diversement : ainsi, selon un syndiqué, c'est le code pénal français qui est appliqué à Haïti, régime fasciste !

Ambiguïté aussi du terme «*indépendance*» des magistrats. Il a été dénoncé par le syndicat à ses débuts en disant que le magistrat ne peut pas être indépendant, et qu'en plus ce ne serait pas une bonne chose : le magistrat doit être indépendant du pouvoir en place, mais il doit être contrôlé par les forces sociales. Sinon la défense du statut apparaît corporatiste, voire très confortable pour certains magistrats qui s'abritent derrière le statut pour faire des jurisprudences conservatrices.

La critique d'ambiguïté n'est pas fautive. Le débat politique a fait défaut cette année. Si on poursuivait dans cette voie, les dangers dénoncés pourraient devenir réels. Mais à mon avis, ils ne sont pas encore constitués. Le congrès a montré qu'il y a une volonté commune de rechercher la base politique sur laquelle orienter nos actions et nos réflexions.

(1) Voir QdP du 23 novembre.

(2) Voir QdP du 7 novembre.



INTERNATIONAL

Conférence de Londres sur le Zimbabwe

L'APPUI DE LA GRANDE-BRETAGNE AUX RASCISTES RHODESIENS

La conférence de Londres sur l'avenir du Zimbabwe atteint en ce moment un nouveau point crucial. Deux accord ont été réalisés, qui portent sur une future constitution du Zimbabwe indépendant, et sur une période intérimaire entre l'actuel régime raciste et l'indépendance. Un troisième reste à réaliser, qui concerne les modalités du cessez-le-feu et la présence d'un corps international de contrôle du déroulement des opérations.

Les britanniques, organisateur de la conférence, sont toujours considérés par la communauté internationale comme responsable de la situation au

Zimbabwe, depuis que l'ONU, et le gouvernement de Londres en parole également, ont refusé de reconnaître la «déclaration d'indépendance unilatérale» des colons rascistes blancs. De pseudo-élections organisées récemment par les rascistes leur ont permis de porter au-devant de la scène un fantôme noir, l'évêque Muzorewa. La menace que fait peser Mme Thatcher est de reconnaître le gouvernement issu de ces «élections». Ce qui ne changerait pas grand-chose au soutien de fait que la Grande-Bretagne a toujours accordé aux rascistes rhodésiens, mais placerait néanmoins le Front

patriotique (composé de la ZANU et de la ZAPU) dans une situation internationale plus difficile pour poursuivre sa lutte pour l'indépendance.

Dans les différentes phases des négociations, un point crucial a toujours été la volonté du Front patriotique de maintenir intact la puissance, l'autonomie et l'implantation de ses forces armées, qui ont libéré de grandes parties du territoire. Les précisions données par la ZANU sur la nature des forces auxquelles le peuple du Zimbabwe est affronté aident à en saisir l'importance.

Documents extraits de *Zimbabwe News*, organe officiel de la ZANU

L'escadron C

John Mac Alea est écossais. Il sert à l'escadron (du service rhodésien dit «SAS»). Tous ceux qui le composent sont, comme lui, des mercenaires, à 200 livres par semaine (quelque 10 000 F par mois). En 1976, il était en Angola. On pense qu'avant Mac Alea était membre du SAS Britannique, et «travaillait» en Irlande, où ce corps de troupe est particulièrement haï des patriotes et de la population. C'est un organisme dirigé par un certain Banks qui avait recruté Mac Alea pour l'Angola. Organisme dont les initiales du sigle font également... SAS ! En fait, le «SAS» de Banks est très pro-

bablement en cheville avec le SAS officiel de l'Etat britannique : son chef aurait été à l'origine de l'arrestation de John Higgins, patriote irlandais dirigeant du Sinn Féin.

L'escadron C du SAS rhodésien est notamment spécialisé dans les raids contre les pays africains voisins qui donnent asile aux réfugiés civils et aux combattants du Zimbabwe. Il a notamment joué un rôle de premier plan dans «l'opération Hurricane», qui s'est soldée par le massacre de 250 femmes et enfants au Mozambique.

John Mac Alea était alors depuis 10 jours à l'escadron C.



Mercenaires rhodésiens.

Les leçons du Congo

En 1960, le processus de l'indépendance du Congo (aujourd'hui Zaïre), organisé par les colonisateurs belges, voyait les tentatives néo-coloniales compromises par Patrice Lumumba et son organisation, le Mouvement National Congolais. Après de multiples troubles organisés par les impérialistes, l'armée dirigée par Mobutu, et organisée par les Belges, leurs alliés de l'OTAN, finissait par prendre le pouvoir après avoir assassiné Lumumba. Au moment de l'ouverture de la conférence de Londres, en septembre dernier, la ZANU a tiré ainsi les leçons de ces événements.

«La leçon du Congo, pour les masses du Zimbabwe, et que l'appareil d'Etat est là pour servir les intérêts de ceux qui l'ont créé. Hériter purement et simplement des forces armées et de la police créées par les colo-

nialistes ne permet pas de changer leur fonction anti-populaire. Chaque fois que l'impérialisme sent qu'il perd son emprise, il recourt à l'armée coloniale, créée dans le seul but de défendre ses intérêts.

Ignorer ou négliger l'importance de l'armée et de la police ; voilà l'erreur qui a coûté leur indépendance à la plupart des pays africains. (...) Les dirigeants africains n'ont pas saisi la raison pour laquelle les puissances coloniales entraîneraient des officiers pour les ex-colonies. On leur a fait croire que le soldat était politiquement neutre, et ils n'ont pas réalisé que c'était les impérialistes qui l'entraînaient et le formaient. Des postes ont été donnés à des officiers entraînés à Sandhurst en Grande-Bretagne et dans d'autres académies militaires occidentales. C'est à travers ces armées et ces administrations là que l'impérialisme a conservé son contrôle sur les pays auxquels il a prétendument donné l'indépendance».

Des Africains dans l'armée raciste ?

Comme toutes les forces coloniales, l'armée rhodésienne tente d'intégrer dans ses rangs des jeunes gars du peuple colonisé, de manière à disposer du contingent de troupes nécessaire à ses tâches. Voici quelques réponses données par des directeurs de l'armée rhodésienne, qui ont rejoint les forces de libération, sur les conditions dans lesquelles ils se sont trouvés enrôlés.

Davidson : j'ai été pris à mon domicile par les forces terroristes rhodésiennes et emprisonné dans un commissariat de Fort Victoria pendant quinze jours. Plus tard, j'ai été transféré à Melbrook pour l'entraînement.

Munnery : douze membres noirs des forces de sécurité rhodésiennes sont venus chez moi, et m'ont emmené à Melbrook. (...)

John : j'étais membre de la milice des jeunes (de l'armée de libération). Un membre de la milice a été arrêté et il l'a dit aux forces de sécurité après avoir été cruellement battu. J'ai été emprisonné un mois à Ngundu. Plus tard, j'ai été transféré à Melbrook.

A l'armée

Munnery : la nourriture était mauvaise (...) Nous vivions comme des animaux sauvages (...) Nous étions tout le temps battus sans raison. Pendant l'entraînement, l'un d'entre nous a reçu une balle et a perdu une jambe. C'est un hasard que je sois encore vivant, car des balles réelles étaient tirées au-dessus de nous quand on nous entraînait à ramper.

John : nous étions toujours sous surveillance : même quand nous allions aux toilettes. Ils disaient que nous étions du côté des forces de libération. Nous étions toujours en minorité par rapport aux racistes, dans la proportion de un pour deux. La nuit, ils nous demandaient de leur donner nos fusils, où ils prenaient les munitions et les chargeurs.

Qui dirige les forces «rhodésiennes» ?

Depuis les prétendues élections organisées par les racistes rhodésiens, qui ont abouti à la création d'un «gouvernement noir», quels changements sont intervenus dans l'organisation de l'armée et de la police ?

La police :

La commission de la police a été structurée de façon à être dans les faits sous le contrôle direct des racistes blancs, pour assurer la poursuite de la répression des activités politiques, tâche dans laquelle la police fasciste s'est spécialisée. Seuls peuvent nommer au poste de commissaire les officiers de police qui ont déjà servi eux-mêmes comme commissaire pendant cinq ans au moins. Cela exclut la participation des policiers noirs, qui n'ont jamais atteint un rang supérieur à celui d'inspecteur-adjoint. Ce qui laisse la direction des forces de police entre les mains des racistes endurcis de la période de Smith. (...)

Les forces de défense :

Les forces de défense sont le pilier de la communauté des colons blancs. Elles sont composées de l'armée, qui inclut les cruels «scouts selous», et les forces auxiliaires de Muzorewa et Sithole, ainsi que l'aviation. (...) La procédure de désignation

des officiers supérieurs est faite pour permettre l'exclusion totale de personnes d'autres races. Ils sont nommés par le président sur proposition du président de la commission de défense des racistes ou de l'officier qui part à la retraite. Les racistes ont prétendu au Premier ministre fantôme qu'il avait quelque autorité dans les nominations dans l'armée, grâce à des droits formels. Il est autorisé à nommer le chef d'état-major général, mais l'astuce est qu'il ne peut le choisir que parmi ceux que lui recommandent les généraux racistes. C'est pourquoi Peter Walls est resté chef d'état-major.

La commission du service des forces de la défense :

Cet organe est responsable de toutes les affaires concernant la défense, de l'avancement ou de la rétrogradation de ceux qui ont servi plus de deux ans dans l'armée. (...)

Le président est en même temps gardes des Sceaux et président de la commission de la police. Les quatre autres membres sont nommés par le président. Au moins deux d'entre eux doivent être des officiers supérieurs, avec le grade de colonel de l'armée de terre ou de chef d'escadron de l'armée de l'air, depuis cinq ans au moins. Ce qui met totalement les forces de défense entre les mains des racistes.

«Il est intolérable de falsifier les faits de l'amitié militante vietnamo-chinoise»

Les mensonges de Hanoï réfutés par Hoang Van Hoan

(SUITE DU DOCUMENT DONT NOUS AVONS PUBLIÉ LES PREMIERS EXTRAITS DANS NOS DEUX PRÉCÉDENTES ÉDITIONS)

Afin de discréditer la République populaire de Chine, les autorités de Hanoï, non seulement combattent toute sa politique et ses réalisations actuelles mais, aussi falsifient tout le passé, niant grossièrement l'aide internationaliste considérable qu'elle a toujours apporté à la lutte anti-impérialiste du Vietnam. C'est à cette fin que le ministère des affaires étrangères du Vietnam vient de rendre public un «libre blanc» sur «30 ans de relations vietnamo-chinoises».

Hoang Van Hoan, dirigeant de longue date du

peuple vietnamien, aujourd'hui réfugié à Beijing, réfute systématiquement les mensonges de Hanoï dans un article publié lundi 26 novembre, par l'agence Chine nouvelle, et qui constitue un document de premier ordre.

Nous avons publié des extraits se rapportant à l'aide chinoise au Vietnam durant la période de la colonisation française, puis à la période de la lutte contre l'impérialisme US, nous poursuivons aujourd'hui cette publication.

A PROPOS DU RÔLE CHINOIS DANS LE TRANSPORT EN TRANSIT DES MARCHANDISES SOVIÉTIQUES AU VIETNAM

«Le Livre blanc de Le Duan et ses semblables calomnie la Chine, disant qu'elle a demandé au «Vietnam de refuser tout aide soviétique» et «cause de très grosses difficultés dans le transport via la Chine des marchandises d'aide provenant de l'Union Soviétique et d'autres pays». Mais, à ce que je sais, au lieu de demander au Vietnam de refuser l'aide matérielle soviétique, la Chine a offert souvent son aide pour le transport des marchandises soviétiques, gratuitement d'ailleurs pour tout le matériel militaire. A la suite d'un mensonge répandu par des agences de presse occidentales selon lequel la Chine aurait créé des difficultés dans l'acheminement du matériel, l'agence vietnamienne d'information, autorisée par le gouvernement vietnamien, a affirmé le 19 juin 1966 : «Le gouvernement de la RDVN a déclaré à maintes reprises que pour les marchandises provenant d'URSS et autres pays frères d'Europe orientale à titre d'aide, la Chine s'est efforcée de les transporter en transit conformément au plan arrêté». L'agence VNA a par ailleurs critiqué ces informations de la presse occidentale, disant qu'elles étaient «inventions pures et simples inspirées par le but de semer la zizanie». Les faits sont clairs comme le jour. Mais Le Duan et compagnie essayent de les éluder,

comme s'ils ne les connaissent pas. (...)

Le Duan et Consorts prétendent dans le Livre blanc que la Chine a «entravé le Vietnam dans ses négociations avec les Etats-Unis», qu'elle a «négocié avec les Etats-Unis sur le dos du peuple vietnamien», et «empêché le peuple vietnamien de libérer totalement le Sud-Vietnam». C'est pure absurdité.

A PROPOS DES POURPARLERS VIETNAMO-AMÉRICAINS A PARIS

A l'époque où l'impérialisme américain tentait de forcer la population du sud à renoncer à la lutte en bombardant le nord, Le Duan et ses compères avaient l'idée de parvenir à un règlement négocié avec les Etats-Unis en invitant l'Union Soviétique à jouer le rôle de médiateur. Mais le président Ho Chi Minh était là, et ils ont du présenter leur idée en disant que négocier avec les Etats-Unis reviendrait à mettre en valeur l'expérience chinoise qui consiste à recourir alternativement aux négociations et aux opérations militaires. (...)

Jusque là (automne 1966), les liens entre les partis vietnamien et chinois étaient très étroits : on examinait ensemble toutes les questions d'importance majeure, on s'informait réciproquement de toutes les grandes décisions à adopter. Cependant, le 3 avril 1968, le gouvernement vietnamien annonçait qu'il était prêt à envoyer des délégués pour négocier avec les Etats-Unis, en réponse au Président améri-

cain Johnson qui avait déclaré le 31 mars 1968 que les Etats-Unis étaient disposés à négocier avec le Vietnam. Cette décision n'avait fait l'objet d'aucun échange de vues avec la Chine ni d'aucune communication préalable. Nous étions alors, le président Ho et moi, en convalescence à Beijing. Le Premier ministre Zhou Enlai s'est informé auprès du Président Ho, qui ignorait le fait. La Chine estimait qu'il s'agissait là d'un geste anormal de la part de Le Duan et consorts qui ourdissait en quelque sorte une conspiration, par conséquent, elle n'a pas envoyé ses journalistes à Paris pour couvrir la première période des négociations. Le mécontentement de la Chine est facile à comprendre.

S'étant tenu au courant du déroulement des négociations de Paris, le président Mao a dit après un certain temps à Pham Van Dong : «J'approuve votre principe, je suis d'accord pour alterner les négociations et les opérations militaires». Depuis lors, la Chine s'est prononcée en public pour les négociateurs vietnamiens à Paris. (...)

A PROPOS DU VOYAGE DE NIXON EN CHINE

Le voyage de Nixon en Chine est intervenu pendant que se déroulaient les négociations de Paris. Le Duan a pris la balle au bond, déclarant que la Chine avait manqué au Vietnam. Mais en réalité, le voyage de Nixon en Chine a contribué à la restitution à la Chine de son siège à l'ONU, et les Etats-Unis ont dû admettre en conséquence que Taiwan fait partie du territoire chinois. (...)

L'événement a constitué en lui-même une victoire de la Chine sur le plan diplomatique. D'ailleurs, après la visite de Kissinger à Beijing pour préparer le voyage de Nixon, le Premier ministre Zhou Enlai s'est rendu lui-même au Vietnam pour informer les intéressés des échanges de vues entre la Chine et Kissinger. Après le voyage de Nixon en Chine, nouvelle visite du Premier ministre Zhou Enlai à Hanoï.

Il a notamment informé le Vietnam d'une déclaration chinoise faite en termes explicites au cours des entretiens avec Nixon : «La normalisation des relations sino-américaines et le relâchement de la tension en Extrême Orient exigent en premier lieu la solution au problème du Vietnam et de l'Indochine. La Chine n'exige pas l'antériorité de la solution du problème de Taiwan qui devra être réglé lors d'une prochaine étape». Sur le plan politique, la Chine a été franche et loyale si bien que tout en remportant une grande victoire pour elle-même, la Chine continuait à accorder au Vietnam une assistance plus importante que dans le passé. De quelle façon cela pourrait-il faire tort au Vietnam ? (...)

A PROPOS DU SOUTIEN CHINOIS A LA LIBÉRATION TOTALE DU SUD

Le Duan et consorts ont répandu le mensonge selon lequel la Chine aurait «empêché le peuple vietnamien de libérer totalement le Sud-Vietnam». Pour appuyer cette absurdité, elle a astucieusement cité le Président Mao qui disait : «Il est préférable que la révolution Sud-Vietnamienne se divise en deux étapes. Si on les soude en une seule, les américains ne s'y résigneront pas. Le problème est qu'entre les mains de Nguyen Van Thieu, il y a encore quelques centaines de milliers d'hommes de troupe». La citation s'arrête-là, mais en réalité, une phrase très importante suivait : «pour ce qui est de cette armée-là, le problème ne pourra être résolu que par la guerre». C'est parfaitement clair : forcer les troupes américaines à se retirer du sud dans une première étape, et dans une seconde, renverser la clique fantôme de Nguyen Van Thieu par la guerre et libérer le sud. (...)

Nous publierons dans notre édition datée de mercredi 5 la suite du document sur les crimes vietnamiens au Cambodge.

● ONU : condamnation de Camp David

L'Assemblée générale de l'ONU a adopté jeudi soir par 75 voix contre 33 (et 37 abstentions) une résolution condamnant les accords de Camp David où elle «rejette les dispositions de ces accords qui ignorent, usurpent, violent ou dénie les droits inaliénables du peuple palestinien».

Dans un second texte voté par 117 voix contre 14 et 16 abstentions, l'Assemblée générale «réaffirme qu'il ne peut y avoir de paix juste et durable au Moyen-Orient tant que l'on n'aura pas trouvé notamment une solution juste au problème des Palestiniens, fondée sur la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit de retour et le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales en Palestine».

● Afrique du sud

Le Premier ministre du régime raciste a reconnu les ingérences armées de l'Afrique du Sud au Zimbabwe, qu'il a tenté de justifier par la protection du chemin de fer de Beit-Bridge, «voie vitale de communication». Le gouvernement sud-africain menace d'aggraver ses interventions militaires au Zimbabwe «si le chaos éclate» dans ce pays.

● Grande-Bretagne : 52 000 emplois menacés dans la sidérurgie

La British Steel Corporation envisage de supprimer 52 000 emplois, s'ajoutant aux précédents licenciements, ce seront ainsi 82 000 postes qui auront été supprimés dans la sidérurgie. Le gouvernement a refusé de renflouer l'entreprise nationalisée au-delà de 1979. Les licenciements s'accompagnent de mesures pour accroître la productivité. Le syndicat n'exclue pas une grève générale dans la sidérurgie.

● Manifestation anti-américaine en Libye

Des milliers de personnes ont manifesté dimanche à Tripoli pour soutenir l'Iran face aux menaces américaines. Selon le département d'Etat américain, l'ambassade américaine à Tripoli a été envahie, mise à sac et incendiée. En revanche, l'agence de presse libyenne affirme que l'ambassade américaine n'a pas été incendiée, et que les manifestants n'ont pas même pénétré dans l'ambassade.

Une chose est sûre : les menaces des Etats-Unis contre la Libye, dont le dirigeant Kadhafi avait récemment déclaré à un journaliste italien que son pays «ne resterait pas neutre» en cas d'intervention militaire américaine contre l'Iran.

● ITALIE

Un important mouvement de grève touchant tous les services publics et le commerce a eu lieu vendredi en Italie. Cette journée de grève a été suivie par un million et demi de travailleurs.

● AFGHANISTAN

Selon un journal pakistanais, 800 soldats du régime de Kaboul et plusieurs conseillers soviétiques auraient été tués lors d'un combat qui aurait duré trois jours. Les combattants musulmans auraient eu 200 tués. Ce serait l'engagement le plus important depuis le début du soulèvement en Afghanistan.

● SOMALIE

Selon le ministre somalien de l'information, deux localités somaliennes situées à proximité de la frontière éthiopienne ont été «sauvagement bombardées» le 26 novembre par quatre avions éthiopiens.

● GUADELOUPE

Les syndicats guadeloupéens appellent à une grève générale de 48 h., ces lundi et mardi, contre le démantèlement de l'industrie sucrière et «pour la décolonisation de la Guadeloupe».

Lors de la visite de Zhou Enlai à Hanoï en 1971.



Le ministre iranien des Affaires étrangères s'adressant aux Etats-Unis :

« RENDEZ-NOUS LE SHAH POUR EN FINIR AVEC CETTE AFFAIRE »

Alors que les Iraniens votaient dimanche et lundi en faveur de la nouvelle constitution, la crise qui oppose Washington à Téhéran dure depuis cinq semaines sans qu'une issue rapide ne se dessine. Le gouvernement américain, coincé par la décision du Mexique de refuser de prolonger le visa de l'ex-Shah, vient de le transférer dans un hôpital militaire de la base de San Antonio (Texas) et de l'autoriser

à y résider pendant toute sa convalescence. Il n'y a plus que deux pays acceptant d'accueillir celui-ci : l'Egypte, solution qui semble aujourd'hui exclue à cause des retombées qu'elle pourrait avoir, et l'Afrique du Sud. Si l'ex-Shah quitte les Etats-Unis, le procès du personnel de l'ambassade américaine, accusé d'espionnage pourrait commencer, indique-t-on à Téhéran.

Interrogé dimanche après-midi à France Inter, le nouveau ministre iranien des Affaires étrangères : Sadegh Ghotbzadeh a déploré à nouveau le tapage fait par la presse occidentale autour du sort des otages et l'absence d'explications fournies sur les crimes du Shah et la responsabilité des Etats-Unis dans leur complicité à l'égard de son régime. Répondant sur les raisons de sa nomination et les changements qu'elle pourrait signifier, Ghotbzadeh a expliqué ce choix par son « bon contact avec les étudiants » qui occupent actuellement l'ambassade et par la nécessité de décharger Bani Sadr d'un poste devenu trop lourd pour lui. Selon lui « il n'y a pas de changement majeur » dans la politique étrangère iranienne. Pour sa part, Bani Sadr, ex-ministre des Affaires étrangères (il conserve toutefois, pour l'instant le portefeuille de l'économie et des finances) déplore dans une interview du *Matin* la non-participation de l'Iran au conseil de sécurité de l'ONU qui s'est réuni samedi : « Ghotbzadeh, n'ira pas à l'ONU et nous laisserons passer l'opportunité que nous avions ». Il ajoute : « D'autant que, après les fêtes de l'Achoura, la mobilisation populaire va retomber, elle aussi. Il faut y penser, ce pays ne peut pas vivre continuellement à



Le Conseil de Sécurité de l'ONU, réuni dans la nuit de dimanche à lundi, a adopté une résolution non rendue publique.

travers la prise de l'ambassade américaine. Il y a des problèmes plus graves, économiquement notamment. Bani Sadr dénonce ensuite ce qu'il appelle : « La paralysie totale des pouvoirs de décision », ajoutant : « La politique ici, ce sont des groupes qui s'affrontent les uns, les autres ». L'occupation de l'ambassade, qui dure maintenant depuis plus d'un mois, continue de susciter des interrogations. En effet après les sanctions prises contre les Etats-Unis : arrêt des exportations de pétrole (décision prise avant que les Etats-Unis n'annoncent la

leur de cesser leurs importations en provenance d'Iran) et refus de tout paiement en dollars, qu'espère obtenir de plus le gouvernement iranien en prolongeant la détention des otages ? La mobilisation populaire polarisée sur le défi lancé aux américains — cible amplement justifiée par la responsabilité de l'impérialisme américain dans l'oppression et les souffrances du peuple iranien — ne risque-t-elle pas à la longue de le détourner d'autres objectifs urgents : reconstruction économique, conquête d'un meilleur niveau de vie et d'un plein exercice des libertés

pour les masses populaires, qui sont également des conditions nécessaires à la garantie d'une véritable indépendance du pays. Ceci ne signifie pas que les dirigeants iraniens contrôlent entièrement la situation. Ghotbzadeh indiquait par exemple qu'il ne pouvait assurer la sécurité des 3 diplomates américains actuellement à Téhéran, que dans le périmètre du ministère des Affaires étrangères. De même il semble que les étudiants qui occupent l'ambassade disposent d'une assez large autonomie d'action.

Frank ROUSSEL

Arabie Saoudite

NOUVEAUX ECLAIRCISSEMENTS SUR L'ATTAQUE DE LA MECQUE

Des informations fournies ces derniers jours, soit par des témoins ayant assisté à l'attaque de la grande mosquée de la Mecque, soit par les milieux d'opposition en Arabie Saoudite viennent contredire les différentes thèses émises à la suite de cet événement. En effet selon ces sources, qui se recoupent, l'opération de la Mecque ne serait pas l'œuvre de chiites iraniens ou des services secrets américains ou israéliens, mais une manifestation de l'opposition aux princes qui gouvernent l'Arabie Saoudite. L'attaque de la Mecque aurait été précédée dix jours auparavant par l'arrestation de 1 500

opposants au sein notamment de l'armée, des services de renseignements et de la police a déclaré le président d'un mouvement d'opposition qui s'intitule : « L'Union des peuples de la péninsule arabique ». Cette information semble confirmée par le fait que les assaillants ont utilisé des fusils d'assaut américains « rugers 5,56 » récente acquisition de l'armée saoudienne et que d'importants dépôts d'armes ont été découverts à la Mecque et à Médine. Les insurgés appartiendraient pour la plupart à la tribu des Oteiba, nomades, longtemps fidèles à la famille royale. Le major Zowaid Al Nofai, l'un des officiers des for-

ces spéciales chargé de libérer la mosquée a indiqué que les rebelles étaient au nombre de 500 ; ce qui laisse à penser qu'au commando initial se sont joints bon nombre de fidèles. L'opération aurait été dirigée — selon un pèlerin marocain — par un étudiant de l'université islamique de la Mecque qui a expliqué ainsi les buts poursuivis dans une prise de parole : « Cette opération-suicide a été menée pour attirer l'attention du monde islamique sur l'oppression dont les populations saoudiennes sont victimes, sur la dégradation économique, morale et sociale que connaît le pays, ainsi que sur la gestion

défectueuse des finances publiques par les gouvernants ». Conséquence indirecte de la révolution iranienne ou essor d'un mouvement d'opposition contre la dynastie saoudienne, ou combinaison des deux phénomènes ? Quoi qu'il en soit, l'affaire est prise très au sérieux à Washington puisqu'elle a motivé (avec l'attaque de l'ambassade américaine dans la capitale du Pakistan) la décision d'évacuer les résidents américains dans onze pays islamiques dont Bahrein, les Emirats, Oman, le Qatar et le Koweït.

● Lyon : nouvelle fuite de produits toxiques à P.C.U.K.

Du chrome dans l'air, dans la banlieue sud de Lyon. En effet, l'usine PCUK de Pierre-Bénite a (une nouvelle fois) répandu dans l'atmosphère, déjà bien polluée, de cette zone industrielle et d'habitation, un nuage de produits toxiques. Cette fois-ci, du chrome. Toute la matinée de vendredi, le nuage a plané sur la ville, s'étendant sur près de 3 km. Les écoles ont dû (une nouvelle fois) être évacuées, les enfants étant soumis à des picotements dans les yeux et des fortes toux.

La Préfecture et la Direction de PCUK ont (une nouvelle fois) minimisé la fuite et annoncé que ses causes seront rapidement déterminées. Acroléine, chlorure de vinyl, chrome, que nous réserve la prochaine fuite ?

● Berliet-RVI (Lyon) : débrayages et climat de lutte

Berliet-Montplaisir (Lyon), jeudi et vendredi, les travailleurs de cette usine Berliet ont fait grève toute la journée. Au centre des revendications, salaires conditions de travail et libertés syndicales. Lundi matin, à l'appel de la section CFDT seule, des piquets de grève devaient être mis en place et une nouvelle grève de 24 h se dérouler. La semaine dernière, le mouvement avait reçu l'assentiment de près de 90 % des ouvriers. A Vénissieux et Feullat, le climat est également à la lutte.

● Contrôleurs aériens : les menaces

Cette fois-ci, ils s'énervent. « Le mouvement n'a que trop duré » vient de déclarer le directeur de l'aviation civile. « Dès mardi prochain, tout acte d'indiscipline, tout entrave au trafic aérien quelle qu'elle soit, entraînera en fonction de la nature et de la gravité de la faute, ainsi que de la position hiérarchique des fonctionnaires, des sanctions allant de la suspension de 3 mois à la mutation d'office ainsi que, si besoin est, l'engagement de la procédure de révocation » a ajouté le directeur Le Theule, ministre des Transports avait de son côté déclaré : « Il n'y a rien de négociable ». La grève du décollage continue donc.

● CAILLEBOTIS : REPRISE DU TRAVAIL

Le Tribunal de Commerce a décidé la mise en place d'un syndicat. Grâce à leur lutte, les travailleurs ont obtenu la garantie de l'embauche pour tout le personnel de l'usine et une augmentation de salaire de 100 F. Le travail reprenait donc lundi 3 décembre au matin.

● INSTITUT DE RECHERCHES MARXISTES

Le PCF a lancé son « Institut de recherches marxistes » le week-end dernier en réunissant plusieurs centaines de chercheurs à Bobigny. On notait l'absence, entre autres, d'Elleinstein, qui s'était volontairement abstenu de participer à la rencontre pour protester contre la non-publication par *L'Humanité* de la lettre de démission de Fiszbín.

● BELFORT : UNE FLEUR POUR LES CADRES

La direction de l'usine Alsthom-Belfort a décidé de verser 85 % de leur salaire aux cadres de l'usine pour la période de grève. Les ouvriers et employés, pour leur part, n'ont eu droit qu'à une avance remboursable sur leur salaire de décembre. Les syndicats ont protesté contre cette scandaleuse discrimination.

● ESPAGNE

Des fascistes ont violemment attaqué une manifestation socialiste à Cordoue, dimanche, blessant 14 personnes dont 4 grièvement. Des incidents du même type ont eu lieu à Seville et à Taffalla (Navarre).